

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 807

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 6

I. – Rétablir le 16° de l'alinéa 31 dans la rédaction suivante :

« 16° Le F du I de la section VII du chapitre I^{er} du titre I^{er} de la deuxième partie du livre I^{er} est abrogé ; ».

II. – En conséquence, rétablir le 18° de l'alinéa 33 dans la rédaction suivante :

« 18° Le VII du chapitre I^{er} du titre II *bis* de la deuxième partie du livre I^{er} est abrogé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rétablit la suppression des redevances sur la production d'électricité au moyen de la géothermie sur laquelle le Sénat est revenu.